

COMMUNE  
DE  
SIXT-FER-À-CHEVAL  
\*\*\*\*\*

Département de  
Haute-Savoie

**ARRETE DU MAIRE**

**Interdisant provisoirement l'accès à la via ferrata en  
raison des travaux de maintenance**

N° AT2022\_23\_D

**Le Maire de la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2122-24, L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5  
**Vu** le Code pénal et notamment son article R.610-5,  
**Vu** le Code de Sécurité Intérieure, notamment l'article L.511-1,  
**Vu** la demande du 28 juin 2022 formulée par Aurélien MAHAUT du service sentiers et VTT de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ;

**Considérant** qu'il appartient au Maire, pour des raisons de sécurité, de réglementer l'accès à la via ferrata ;

**Considérant** les travaux de tronçonnage et purge à effectuer sur le parcours de la via ferrata ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

En raison de la réalisation des travaux d'entretien à effectuer sur le site, l'accès à la via ferrata sera strictement interdit à partir du lundi 4 juillet 2022 sur une journée.

**Article 2 :**

Seul le personnel de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre en charge de ces travaux - et/ou ses éventuels sous-traitants - pourront accéder au site.

**Article 3 :**

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval se charge de porter à la connaissance du public cet arrêté par affichage à la Mairie, au bureau d'information touristique de Sixt-Fer-à-Cheval ainsi qu'aux offices de tourisme du territoire de la communauté de communes des Montagnes du Giffre.

**Article 4 :**

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval se charge également de procéder à un affichage de l'arrêté sur site : sur le parking des tines et aux départs de la via ferrata (secteur bas et haut).

**Article 5 :**

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Taninges-Samoëns sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Taninges-Samoëns,
- La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre,
- Au Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Giffre
- Au responsable des services techniques de la commune

Et affichée en mairie.

Fait à Sixt-Fer-à-Cheval, le 28 juin 2022.



Le Maire,  
Stéphane BOUVET.